



## Le chien du voisin fait ses dejections devant ma porte

Par **margot972**, le **27/07/2017** à **04:20**

**BONJOUR** **marque de politesse**[smile4]

Malgré plusieurs interpellations, mes voisins refusent d'attacher leur chien qui dès que le besoin se fait sentir me fait ses crottes devant ma porte et sur ma pelouse. J'ai leur ai demandé mainte et mainte fois d'attacher l'animal et de le dresser mais rien n'y fait.

J'ai affiché des panneaux devant mon entrée à leur intention, rien ne change.

Je suis incommodée en permanence par l'odeur et les mouches

Ce n'est plus supportable.

Que puis je faire afin de retrouver ma tranquillité ?

**MERCI** **marque de politesse**[smile4]

Par **jos38**, le **27/07/2017** à **13:10**

bonjour. devant de tels voisins, inutile de discuter. prenez le chien en photo , en flagrant délit chez vous et à plusieurs endroits. vous les leur envoyez en recommandé avec accusé de réception avec une lettre les prévenant que vous allez porter toutes ces preuves à la gendarmerie et demander un dédommagement pour avoir abîmé la pelouse (rien de pire que les déjections de chiens) si cela ne s'arrête pas immédiatement

Par **morobar**, le **27/07/2017** à **16:32**

Bonjour,

[citation]rien de pire que les déjections de chiens[/citation]

Mais si: les déjections d'un chat.

Peut-être tenter d'acheter des répulsifs pour les chiens dans un premier temps et le renvoi à l'expéditeur des petits cadeaux.

Par **Juliette3438**, le **28/07/2017** à **00:56**

bonsoir,

dès qu'il sort de chez lui (enfin, je veux dire... de chez ses maîtres !) un chien doit être tenu en laisse, afin d'éviter les divagations. Donc, vos voisins sont en tort vis-à-vis de la loi.

Comment se fait-il que ce chien puisse rentrer chez vous ? Pas de clôture ?

Je suis de l'avis de morobar : renvoyez ces déjections... par le moyen qui vous convient...

Cdt.